

Communiqué de presse

Strasbourg,
le 08 avril 2020

Coronavirus Covid-19 dans le Bas-Rhin : renforcement temporaire des mesures de confinement à compter du 10 avril

Les mesures de confinement mises en place depuis 3 semaines maintenant commencent à produire leurs effets, en particulier sur le taux d'occupation des places de réanimation qui tend désormais à se stabiliser.

Pour autant, l'épidémie est loin de toucher à sa fin. De nouveaux patients sont hospitalisés chaque jour et la situation des services hospitaliers reste très fragile compte tenu du volume toujours très haut (1083 personnes hospitalisées) de patients pris en charge.

Dans ce contexte, **la préfecture du Bas-Rhin appelle les habitants à poursuivre leurs efforts et à appliquer strictement les règles d'hygiène et de distanciation sociale.** Il s'agit du seul moyen de parvenir collectivement à bout de cette épidémie.

Alors qu'une forme de relâchement a pu être observée ces derniers jours et que la période des fêtes pascales et des vacances de printemps est de nature à entraîner une hausse des déplacements, la préfecture a décidé - en accord avec les élus locaux - de renforcer temporairement les mesures de confinement dans le Bas-Rhin.

Ainsi, **les déplacements liés aux achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, aux achats de première nécessité mais aussi les déplacements brefs motivés pour la promenade, la pratique sportive ou les besoins des animaux de compagnie sont désormais limités à un seul adulte** (éventuellement accompagné de mineurs de moins de 16 ans ou de personnes vulnérables). **Ces déplacements ne doivent en aucun cas aboutir à un regroupement de personnes sur la voie publique même fortuit, qu'il soit mobile ou statique.**

Cette disposition est applicable **à compter du 10 avril et jusqu'au 15 avril.** Elle sera reconductible jusqu'à la fin des vacances en cas de prolongation du confinement.

Les services de police nationale, municipale et de gendarmerie

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est

procéderont à des contrôles afin de s'assurer du respect de la mise en œuvre de ces dispositions.

Les contrevenants aux dispositions prises dans le cadre du confinement s'exposent à une amende de 135 € et, en cas de récidive dans les 15 jours, d'une amende de 200 € (majorée à 450 €) ou en cas de violation à plus de trois reprises dans un délai de trente jours, de six mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ainsi que de la peine complémentaire de travail d'intérêt général.

Le relâchement est le meilleur allié du Covid-19. Respecter le confinement et les mesures de distanciation sociale, c'est sauver des vies.

Les consignes sanitaires à respecter strictement

Pour freiner la transmission du virus, il appartient à chacun de mettre en place les mesures barrières recommandées qui sont des gestes simples mais efficaces pour limiter la propagation de l'épidémie :

- se laver les mains régulièrement,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- utiliser des mouchoirs à usage unique,
- saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades,
- demeurer à 1m d'autrui, éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.

Par ailleurs, afin de ne pas saturer le Centre 15 ni les services de secours, les consignes suivantes doivent être respectées :

- si vous présentez des symptômes relevant du coronavirus : restez à domicile, et appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet. Vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation,
- appelez le 15 uniquement si vos symptômes s'aggravent (difficultés respiratoires),
- en cas d'autres symptômes ou de demande de conseil médical : contactez votre médecin traitant,
- pour toute autre situation et information générale, notamment sur les mesures de confinement: appelez le numéro vert national au 0 800 130 00

Restez informés

Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur ce qu'est le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé et vos voyages sur les sites :

Site du Gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Site du ministère des Solidarités et de la Santé :

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77



<https://solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus>

Site de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale>

Un numéro vert répond également en permanence à vos questions, 24h/24 et 7j/7 :
0 800 130 000

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux

Contact presse

Aurélie Contrecivile
Tél : 06 73 85 16 45
Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est